



Don financier important a ma demi soeur

Par **bryer erric**, le **21/09/2018** à **14:29**

Nous sommes 2 enfants de père différents, ma 1/2 sœur a emprunté une grosse somme à ma mère sur une période de 12 mois, il n'existe aucun justificatifs hormis les relevés de compte. Aucun échéancier de remboursement n'a été mis en place. Quel peut-être le recours si cette somme n'est pas remboursée? faut il l'accord de ma mère ?

Par **youris**, le **21/09/2018** à **18:24**

Bonjour,

Vous indiquez dans le titre qu'il s'agit d'un don, donc pas de remboursement.

Si c'est un prêt, il appartient à votre mère d'établir un échéancier et de réclamer le remboursement.

Sinon, c'est une donation déguisée qui sera à rapporter à la succession de votre mère.

Salutations